

et à l'Assemblée générale de l'ONU, veillant à ce qu'on donne bien suite à la nouvelle convention ainsi qu'à la conférence internationale de 1987 sur l'utilisation abusive des stupéfiants et leur trafic. Il a aussi majoré sa cotisation au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, qui aide les pays en développement à réduire la production, le trafic et la consommation de drogues illicites. En complément du Sommet économique de Toronto, des officiels se sont réunis à Washington en septembre et ont publié un communiqué dans lequel ils décrivent l'approche mesurée des pays du Sommet au problème, y compris des mesures destinées à réduire l'offre et la demande illicites de stupéfiants.

Enfin, le Ministère a poursuivi son programme de sensibilisation aux services consulaires, qui a donné d'excellents résultats et qui vise à informer les voyageurs canadiens des dangers auxquels ils s'exposent s'ils ont des stupéfiants en leur possession à l'étranger.

Environnement

Au cours de l'année, le Canada a continué de jouer un rôle de premier plan dans les activités internationales destinées à favoriser le développement viable et à protéger l'environnement, alors que les efforts internationaux faits pour résoudre divers problèmes tels que les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution atmosphérique, la déforestation et les déchets dangereux ont pris de l'ampleur.

La «Conférence sur l'atmosphère en évolution : incidences sur la sécurité dans le monde», tenue en juin à Toronto, a stimulé le débat international sur les changements climatiques et mieux fait connaître le problème. En février 1989, le Canada a accueilli un groupe de spécialistes juridiques et politiques qui, réunis pour donner suite à la conférence, ont travaillé à l'élaboration d'une convention-cadre générale en vue de la protection de l'atmosphère. De plus, le Canada participe activement au nouveau Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui a été mis sur pied par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en collaboration avec le PNUE et s'est réuni pour la première fois en novembre 1988. Le Canada préside divers sous-groupes du GIEC et cherche à développer des instruments juridiques destinés à protéger l'atmosphère, une importance particulière étant accordée à l'évolution du climat.

Le Sommet sur l'environnement, qui a eu lieu à La Haye le 11 mars 1989, a porté principalement sur les changements climatiques. Le Canada a collaboré à la rédaction de la Déclaration de La Haye à laquelle 24 pays ont adhéré, geste qui manifestait clairement la volonté des responsables politiques de se pencher sur le problème des changements climatiques et du réchauffement de la planète et qui venait confirmer la nécessité de créer un organe central de coordination sous une forme quelconque.

Le Canada a assisté à la conférence ministérielle sur la couche d'ozone, tenue au Royaume-Uni en mars 1989. Les participants ont convenu à l'unanimité du besoin urgent de lutter contre l'appauvrissement de la couche d'ozone et ont demandé que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent cette couche soit renforcé. En février 1989, le Canada avait déjà promis d'accélérer l'exécution de son programme national visant à éliminer progressivement ces substances, et il a invité les autres pays à se fixer comme objectif commun une réduction de l'utilisation des

chlorofluorocarbones (CFC) d'au moins 85 % d'ici 1999 au plus tard.

La pollution atmosphérique est restée un sujet prioritaire dans les instances internationales. Le deuxième protocole de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, qui porte sur la réduction des émissions d'oxyde d'azote, a été signé à Sofia le 1^{er} novembre 1988. Des pourparlers ont été amorcés en vue de conclure un troisième protocole pour réduire les émissions de composés organiques volatils.

Le problème de l'accumulation de substances toxiques dans la chaîne alimentaire de l'Arctique a fait l'objet d'une réunion d'évaluation scientifique, à Ottawa en février 1989.

En mars 1989, le Canada et 33 autres pays ont signé à Bâle la Convention du PNUE sur le contrôle du déplacement transfrontalier de substances dangereuses. Le Canada a collaboré à la création d'un groupe de travail qui examinera les règles, règlements et pratiques concernant le transport des déchets dangereux par mer, y compris dans les eaux territoriales.

Durant toute l'année, le Canada a continué de promouvoir le concept du développement viable dans diverses instances internationales. Il a participé au débat aux Nations Unies et favorisé l'adoption par consensus à l'Assemblée générale de la résolution portant tenue d'une conférence sur l'environnement et le développement en 1992.

Le problème de la déforestation, tout particulièrement dans les régions tropicales, retient davantage l'attention de la communauté internationale. Le Canada est un des plus grands donateurs d'aide bilatérale dans le domaine de la foresterie et il appuie le Plan d'action de la FAO pour les forêts tropicales, qui vise l'exploitation rationnelle et viable des forêts tropicales.

Le Canada a favorisé l'intégration de considérations environnementales dans les programmes de crédit des banques multilatérales de développement, et tout particulièrement le plan à quatre volets que le ministre des Finances, M. Wilson, a exposé dans le discours qu'il adressait à la Banque mondiale en septembre.

Le Canada a poursuivi ses objectifs internationaux en matière de protection de l'environnement dans d'autres forums, notamment le Comité de l'environnement de l'OCDE et le groupe de conseillers supérieurs sur l'environnement et les eaux, qui se réunit sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe.

Le Sommet économique de Toronto, qui a eu lieu en juillet, aura peut-être marqué un tournant dans l'assainissement de l'environnement car les participants y ont reconnu la nécessité de se pencher sur les problèmes environnementaux planétaires et de prendre d'urgence des mesures collectives pour les résoudre. Ce sujet sera sans doute abordé de nouveau au Sommet économique de Paris, à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth et au Sommet de la Francophonie en 1989.

Énergie

La mise en équilibre des objectifs énergétiques et environnementaux est devenue un grand thème tant au Canada qu'au sein d'instances multilatérales comme l'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mis sur pied par l'OMM et le PNUE. Sur le plan bilatéral, le Canada a entretenu ses relations dans le domaine énergétique